

Lévesque, Claudette

De: Nathalie Deraspe [nathaliederaspe@hotmail.com]
Envoyé: 13 mars 2014 12:06
À: Greffe
Objet: RE: À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations)» et R3854-2013 (phase 2)

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de mon inquiétude au sujet des nouveaux compteurs intelligents. Plusieurs rapports scientifiques indiquent des effets néfastes sur la santé.

Par simple principe de précaution, devant les possibles effets dévastateurs de cette nouvelle technologie, j'ai exprimé, comme bon nombre de citoyens, mon refus pour l'installation d'un tel appareil à mon domicile en présentant en janvier une lettre enregistrée à l'endroit d'Hydro-Québec, de laquelle je n'ai jamais eu de réponse ni avis de réception.

Quand un opérateur s'est présenté chez nous, faisant visiblement fi de ma décision, mon conjoint a clairement indiqué que nous refusions l'installation d'un compteur intelligent. Je précise qu'Hydro-Québec a procédé sans même m'en aviser au changement du compteur électromécanique. Pour ce faire, l'installateur a dû monter directement sur ma galerie et se rendre à quelques pas de ma porte. Visiblement, on a attendu qu'il n'y ait personne à la maison. Je considère qu'il s'agit là d'une violation de domicile. À tout le moins, Hydro-Québec devrait aviser les consommateurs de leur visite.

Nous avons reçu une lettre confuse d'Hydro-Québec qui m'offre soit un retour au compteur non communiquant à mes frais, soit l'installation gratuite du nouveau compteur en excluant totalement la possibilité de garder celui déjà en place, soit un compteur de première génération, installé l'année dernière gratuitement (mais sans mon consentement) et qui visiblement ne présente pas de danger reconnu pour la santé.

Je considère l'approche d'Hydro-Québec malhonnête.

La société d'État semble faire tout en son pouvoir pour mêler la population et surtout, cache la raison première de l'installation de ces compteurs: mesurer seconde après seconde la consommation d'électricité de ses clients pour moduler sa facturation et pénaliser par des frais supplémentaires ceux qui consomment de l'électricité aux heures de pointe. Toute la démarche et l'attitude d'Hydro-Québec dans le dossier est malveillante et loin d'être transparente.

On oblige les consommateurs à suivre une procédure qui, selon les dires des employés d'HQ, aurait été imposée par la Régie de l'Énergie, ce dont je doute au plus haut point.

Nous nous semblons pris en otage. Se voir imposer des frais parce qu'on refuse une technologie dangereuse pour notre santé est carrément abusif.

Merci de votre compréhension,

Nathalie Deraspe
7024 rue Mon-Repos

Val-Morin JOT 2R0, Qc
819 322 9915

Grefe@regie-energie.qc.ca